



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 10 mars 2011

Le président, M. Patrick Vallat, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie l'huissier pour sa présence, sa fidélité et son active collaboration à la réussite logistique de cette séance ainsi que le personnel communal pour la mise en place de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 54 Conseillers et Conseillères.

Il y a 14 excusés (Mmes Katia Annen, Véronique Emmenegger, Line Gilliard, Martine Kulling, Catherine Labouchère, Maria Teixeira et MM: Stéphane Baumgartner, Jean Egger, Christian Gander, Michael Golay, Christopher Hill, Victor Molfi, Marek Swierkosz, Roland Vallotton).

1 absente (Mme Nadin Barakat).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer. Il rappelle que chaque intervenant à qui il accorde la parole doit s'adresser debout à l'Assemblée et parler avec le micro, sans cela, il l'interrompt.

Modification de l'ordre du jour: rajout d'un point 18, suite à la demande de la Municipalité: nomination d'une Commission afin d'étudier le préavis municipal relatif à la révision du statut du personnel.

Le bureau du Conseil a reçu une motion, un postulat et une interpellation.

Motion de Mme Régina Bovet demandant l'aménagement de la parcelle N° 339 "En Ruyre" achetée en 2010. Le président demande à la motionnaire si elle désire développer son postulat séance tenante. Mme Bovet répond par l'affirmative.

Postulat de Mme Emilie Chitra intitulé «Pour un marché hebdomadaire à Gland». Le président demande à la postulante si elle désire développer son postulat séance tenante.

Mme Chitra répond par l'affirmative.

Interpellation de M. Noël Dewarrat concernant les cartes journalières (Abonnement général CFF) et le Centre aéré de l'été pour les enfants habitant Gland.

Le président s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, il demande à M. Dewarrat s'il désire développer son interpellation séance tenante. M. Dewarrat répond par l'affirmative.

La motion, le postulat et l'interpellation seront ajoutés à l'ordre du jour et joints au procès-verbal.

Le président relit l'ordre du jour modifié à partir du point 17:

17. Nomination d'une Commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à la révision du statut du personnel communal.

18. Motion de Mme Régina Bovet demandant l'aménagement de la parcelle N° 339 "En Ruyre" achetée en 2010.

19. Postulat de Mme Emilie Chitra intitulé «Pour un marché hebdomadaire à Gland».

20. Interpellation de M. Noël Dewarrat concernant les cartes journalières (Abonnement général CFF) et le Centre aéré de l'été pour les enfants habitant Gland.

Divers

21. Divers + Propositions individuelles.

Le président soumet l'ordre du jour à l'approbation des Conseillers.

- M. Barioni: a été surpris de recevoir les 3 réponses de la Municipalité concernant les points 15, 16 et 17 de l'ordre du jour par mail, le 9 mars. Tous les documents soumis à l'approbation du Conseil communal doivent être traités avec le même sérieux en passant par des échanges entre Conseillers, tous partis confondus. Il n'a pas été possible de faire ce travail minimal. Accepter que ces 3 réponses soient traitées sans autre serait, à son avis, manquer de respect vis-à-vis des auteurs. A priori, il n'y a pas de choses plus importantes que d'autres. Il demande que ces 3 objets soient reportés au prochain Conseil, non pas pour des raisons de procédure mais pour des motifs qui sont de l'ordre du fond et non de la forme. De plus, Mme Gilliand n'est pas là; prendre une décision sans sa présence est un peu cavalier. Le président précise que l'interpellation n'a pas besoin de faire l'objet d'une réponse écrite, cette dernière peut être orale. Aucun des 3 objets portés à l'ordre du jour ne font l'objet d'une décision ce soir et donc, il n'y avait pas obligation de fournir les documents plutôt que ce qui est prévu.

- M. Cretegnny: la Municipalité a souhaité répondre de manière très sérieuse en choisissant la forme écrite plutôt qu'orale. Il a été décidé d'envoyer les documents par mail afin que les Conseillers puissent en prendre connaissance avant la séance de ce soir, et pour rappel, la Municipalité était absente la semaine dernière. Quant au niveau de la forme, c'est correct.

- Mme Favez: aurait souhaité pouvoir étudier la réponse à la pétition des «Sans papiers» et approcher les membres de la Commission. Elle n'a pu en parler avec personne et ne sait pas comment s'exprimer ce soir sur ce sujet. Par respect envers les 569 signataires traitant d'un sujet humain, elle souhaite impérativement que ce point soit reporté et que le Conseil se prononce.

Le président précise que dans sa réponse, la Municipalité dit qu'elle va transmettre cette pétition au Canton.

- M. Grandjean: la remarque est justifiée en ce qui concerne la pétition des «Sans papiers», par contre concernant les 2 réponses aux interpellations, il faut les laisser à l'ordre du jour.

- M. Favez: l'une des personnes ayant déposé une interpellation n'est pas présente, il faut aussi traiter cet objet lors du prochain Conseil et en sa présence.

Le président précise que Mme Gilliand est la représentante du groupe GdG et que l'interpellation a été déposée par le GdG.

La discussion n'étant plus demandée, il est passé au vote concernant les retraits ou non des points 15, 16 et 17 de l'ordre du jour.

Décision

A une grande majorité, le point 15 concernant la pétition des «Sans papiers» de la Côte est retiré de l'ordre du jour.

Décision

Par 29 voix, contre 16 non, le point 16 concernant la réponse à l'interpellation de M. Mayer est maintenu à l'ordre du jour.

Décision

Par 22 voix, le point 17 concernant la réponse à l'interpellation de Mme Gilliand, représentant le GdG est maintenu à l'ordre du jour.

L'ordre du jour définitivement modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 février 2011.
3. Assermentation d'un Conseiller.
4. Communications du bureau.

5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal N° 100** concernant le Plan directeur régional du District de Nyon (PDRN), volet stratégique.

Première lecture

7. **Préavis municipal N° 101** relatif à l'installation d'un câblage universel au collège de Grand-Champ.
8. **Préavis municipal N° 102** concernant le remplacement du mobilier, de la vaisselle et du piano de cuisine de la Salle communale, sise Grand-Rue 38.
9. **Préavis municipal N° 103** relatif à la désaffectation partielle du cimetière et la création d'un nouveau mur pour le columbarium.
10. **Préavis municipal N° 104** relatif à la motion de M. Jean-Michel Favez intitulée «Pour une adoption rapide d'un règlement communal en matière d'Aide Individuelle au Logement (AIL)».
11. **Préavis municipal N° 105** relatif à la mise en place de diverses mesures pour une qualité de vie des Seniors à Gland (quartiers solidaires).

Autres objets

12. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Charlotte Gabriel concernant la mise en place d'une contribution communale à la solidarité et à l'aide au développement public.
13. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Isabelle Monney «Et si le Conseil communal de Gland devenait un Conseil sans papier?» et nomination d'une Commission.
14. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Christian Gander «demandant à la Municipalité d'étudier et de se déterminer sur l'utilisation des terrains communaux pour la création de logements subventionnés ou à loyers modérés, et sur le mode d'exploitation de ces derniers» et nomination d'une Commission.
15. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. David Mayer «Pour que nos élus puissent être formés sans être déformés par les dossiers communaux».
16. Réponse de la Municipalité à l'interpellation au nom du GdG représenté par Mme Line Gilliard «Concernant un éventuel futur Centre commercial à la place du Supermarché COOP à Vich».
17. Nomination d'une Commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à la révision du statut du personnel communal.
18. Motion de Mme Régina Bovet demandant l'aménagement de la parcelle N° 339 ''En Ruyre'' achetée en 2010.
19. Postulat de Mme Emilie Chitra intitulé «Pour un marché hebdomadaire à Gland».
20. Interpellation de M. Noël Dewarrat concernant les cartes journalières (Abonnement général CFF) et le Centre aéré de l'été pour les enfants habitant Gland.

Divers

21. Divers + Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à une grande majorité et 3 avis contraires.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 3 février 2011.

- La discussion est ouverte.
- M. Favez: ne comprends pas, en page 5, sous chapitre Bâtiment «Tetris», la dernière phrase se terminant par ... pour arriver à un coût de construction de 15%.
- Le président précise que cela veut dire: «*plus ou moins 15% de précision*».
- La correction sera portée au procès-verbal de ce soir.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal à une large majorité accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 février 2011.

3. Assermentation d'un Conseiller

M. Grandjean au nom du GdG présente M. Cyril Gallay remplaçant M. Nicolas Lambelet-du-Gay, démissionnaire. M. Gallay habite Gland depuis 2002, il est marié et père de 3 enfants. Né à Nyon, il a grandi à Borex où il a fait ses écoles primaires. Il a suivi un apprentissage dans une entreprise d'électronique industrielle et a obtenu un CFC d'électronicien. Après un séjour à l'étranger, il a travaillé comme technicien audio visuel dans une entreprise de la région. En 1999, il est entré à l'UEFA à Nyon où il a rempli diverses fonctions, telles que responsable audio visuel du centre de conférence à Nyon, de Technical Services Manager pour l'EURO 2008 en charge des infrastructures primaires eau, électricité, diffusion sonore et visuel, gestion des déchets et du développement durable de l'Euro 2008. Fort de l'expérience acquise, il a été nommé Conseiller technique pour l'Euro 2012 et 2016. Il exerce, actuellement la fonction d'Infrastructure Manager en charge des infrastructures immobilières et la sécurité du campus de l'UEFA, inclus le Centre sportif de Colovray. M. Gallay est au bénéfice d'une licence Jeunesse et Sport. Il a également été responsable du catéchisme à Nyon, directeur de camps d'adolescents dans une église évangélique de la région, puis président du bureau de cette même église. Désireux de mettre à disposition ses compétences professionnelles pour la collectivité, il a rejoint le groupe GdG depuis plus de 2 ans.

- Le président invite M. Gallay à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

Le nouveau Conseiller, après lecture du serment, promet de le respecter.

Le président le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de cette assermentation et des arrivées de MM. Charanjit Dhanjal et Yvan Tiya, le nombre de Conseillers présents passe à 57.

4. Communications du bureau

Le dicton du jour: «La pire des démocraties est toujours préférable à la meilleure des dictatures» (Duarte Barbosa, écrivain portugais du 16^e siècle – Lettres d'Angleterre).

- En prévision des élections communales, le président et la secrétaire du Conseil communal ont participé le 16 février à une séance d'information cantonale sur le déroulement des élections.
- Le 24 février, rencontre avec le bureau pour discuter de l'organisation du dépouillement.
- Le 9 mars, réunion avec M. Gaiani, Secrétaire municipal, afin de régler les derniers détails de l'organisation.
- Chaque parti a ou va désigner un observateur qui pourra assister au dépouillement sous l'autorité du président du Conseil communal, seul habilité à statuer sur d'éventuels litiges ou cas douteux.
- Il est prévu d'afficher dimanche 13 mars, dès 14h00 dans le hall de la Salle communale, le nombre de listes compactes par parti, le nombre de listes modifiées par parti, le nombre de listes manuscrites et le taux de participation à ce stade-là du dépouillement. Quant aux résultats définitifs, ils seront affichés une fois leur saisie informatique achevée par le personnel communal. Les scrutateurs sont convoqués à 8h15. Il est rappelé que les téléphones portables sont interdits et qu'il n'y aura pas de zone fumeurs. A ce jour, 20% des électeurs ont déposé leur vote par correspondance, cela est peu mais équivalent à ce qui est constaté dans d'autres communes.
- Le Bureau a décidé d'exclure du Conseil communal Mme Marie-José Bratcov, du Parti radical, en appliquant l'art. 3 du règlement du Conseil communal qui précise que les membres du Conseil doivent être des électeurs au sens de l'art. 5 de la Loi cantonale sur l'exercice des droits politiques. Mme Bratcov ayant quitté la commune depuis quelques temps. Il appartient au Parti radical de décider s'il souhaite ou non son remplacement.

- Le Bureau déposera lors de la séance du 5 mai, une proposition de modification des indemnités du Conseil communal. La proposition sera soumise aux présidents de groupe d'ici au 15 avril.
- Le président informe les présidents des partis qui seront élus au Conseil communal pour la prochaine législature qu'il jouera le rôle de médiateur dans l'organisation et la composition des Commissions permanentes et techniques, ainsi que pour le tournoi des membres du bureau. Une séance de travail sera fixée dans la deuxième partie du mois de mai.
Reçu la démission de M. Arthur Lieber avec effet immédiat. Lecture en est faite. Il appartient au groupe GdG de décider s'il souhaite ou non son remplacement.
- Le président a reçu et accepté l'invitation de la Fanfare de Gland pour la sérénade dédiée au Président du Conseil communal. Elle se déroulera le 10 mai à 18h30 au Théâtre de Grand Champ, les Conseillers sont les bienvenus. Ce sera l'occasion d'écouter et encourager la Fanfare avant sa participation à la Fête fédérale des musiques de juin 2011 à Saint-Gall.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegny, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **DSR:** après deux ans d'incertitude, suite à l'étude d'un projet de centralisation de la production culinaire des EMS de la Fondation Belle-Saison et abandonné à la fin de l'été passé, la Municipalité et le DSR ont signé un contrat de partenariat pour une durée de 3 ans, renouvelable. Cette convention marque une évolution par rapport à la situation actuelle en favorisant la recherche de clientèle pour la production de repas transportés. La location de la salle à manger restera en main de la Municipalité dans des heures hors des périodes scolaires, tout comme celle de la cuisine, sous réserve des conditions relatives à la présence d'un chef de cuisine professionnel.
- **Sortie de fin de législature:** une opportunité s'étant offerte pour cette sortie, la date initialement prévue le 14 mai a dû être changée. Le Conseil communal, la Municipalité et les Chefs de service se retrouveront au Théâtre de Grand-Champ le 20 mai dès le début de soirée. Le programme complet parviendra d'ici la fin mars avec en vedette M. Pascal Légitimus.
- **Service de conciergerie:** la Municipalité, avec son mandataire ISS, a décidé de réorganiser le Service de conciergerie de la ville de Gland. Elle a rencontré le personnel concerné et lui a présenté en particulier, la mise au concours, à l'interne, des professionnels de la conciergerie pour le poste de Chef d'exploitation. Si, après le délai du 23 mars, il était constaté que le ou les candidats ne correspondent pas au cahier des charges présenté ou si aucune postulation n'était parvenue, la mise au concours sera ouverte à l'externe. Après la nomination du Chef d'exploitation, une mise en place participative du nouveau concept sera réalisée.
- **Personnel communal:** 1^{er} avril, engagement de M. Christophe Caboussat, collaborateur à la Voirie. 30 avril, départ à la retraite de M. Michel Félix. 1^{er} mai, engagement de M. Julien Baud, ingénieur en génie civil/rural au Service infrastructure et environnement (SIE).
Recrutements en cours: un chef pour le Service bâtiments et urbanisme (SBU), un/e délégué/e à la communication, recherche de personnel pour le Centre aéré ainsi qu'un Chef d'exploitation du Service de conciergerie. M. Loup a fêté ses 25 ans de service le 1^{er} mars.
- **Naturalisation:** le 16 février 2011, M. Xavier Coppin, ressortissant français, a obtenu sa naturalisation; bienvenue à ce nouveau bourgeois de notre commune.
- **Divers:** certains champignons vénéneux, communément appelés crottes de chiens, fleurissent toute l'année sur l'herbe des terrains de jeux et de loisirs et plus spécialement aux abords des écoles. Il existe, actuellement, des panneaux dissuasifs. La Municipalité a décidé de sévir en apposant des panneaux d'interdiction. La gendarmerie et le SPOP pourront ainsi intervenir auprès des propriétaires.
- **RailFair:** 3 candidatures, externes à Gland, sont parvenues pour les postes de parrains/marraines. Ces candidats ne sont pas suffisants pour constituer des équipes, il faut au minimum 8 à 10 personnes. Une nouvelle campagne de recrutement sera lancée fin avril, en même temps qu'une campagne générale sur l'ensemble des régions concernées.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

• **Instruction publique:** Mme Golaz signale qu'un document retraçant l'évolution des subsides communaux des années 2008-2010 pour les camps de l'Etablissement secondaire est posé sur les tables des Conseillers, puis fait la mise au point suivante: *suite à une soirée organisée lundi par l'Etablissement secondaire pour les parents des enfants de 6^e année, des parents ont été - à juste titre - surpris d'apprendre qu'en raison d'une réorganisation des camps, leurs enfants n'auraient pas de camp de ski en 7^e, mais un camp de marche. Ils ont été d'autant surpris que la raison évoquée par le directeur était une raison budgétaire et que les subsides communaux ne permettaient pas d'organiser un camp de ski pour leurs enfants, ce qui est rigoureusement inexact.*

Permettez-moi de revenir sur la politique des camps mise en place dès l'été 2008. A ce moment, il a été convenu d'organiser un camp par année, donc 5 camps de la 5^e à la 9^e année. L'organisation prévue était des camps multisports pour les 5^e et 6^e années, un camp de ski en 7^e, un échange linguistique en 8^e et un voyage en 9^e.

La Municipalité tenait tout spécialement à garder un camp de ski et le voyage. Pour les autres camps, d'autres projets pouvaient être développés par l'Etablissement. A cette époque, la subvention communale est passée de Fr. 100.- à Fr. 110.- par élève.

Après l'analyse des comptes d'une année civile entière (2009) et suite à une rencontre de représentants de la Municipalité avec la Direction et les enseignants d'éducation physique, il a été relevé que les budgets étaient insuffisants pour organiser des activités variées, aussi bien pour les camps sportifs que pour le voyage. La Municipalité a réagi extrêmement rapidement dès l'été 2010 en accordant un subside supplémentaire de Fr. 30.- par élève. En parallèle, les parents ont dû augmenter leur contribution de Fr. 20.-. Les subsides communaux ont ainsi évolués très fortement depuis le début de la législature, en passant de Fr. 100.- à Fr. 140.- par élève. Par ailleurs, des subsides supplémentaires sont octroyés aux personnes qui auraient des difficultés financières. La politique communale en matière de camps est donc particulièrement généreuse.

En automne 2010, la Direction a communiqué à la Municipalité sa décision de remplacer un camp multisports par un camp de marche. Le camp de ski passe à cette occasion de la 7^e à la 6^e année. Cette décision a également été communiquée au Conseil d'établissement du 29 novembre mais n'a pas été discutée. Cette nouvelle politique n'a aucune influence sur le budget.

Par contre, cette nouvelle politique a un effet direct sur les 6^e actuels (qui ont eu un camp multisports) et qui auront en 7^e l'année prochaine un camp de marche. Nous constatons donc que ces élèves n'auront pas de camps de ski dans leur scolarité, d'où la réaction justifiée des parents. La Municipalité ne peut soutenir cette façon de faire car c'est clairement une volonté communale que tous les enfants puissent bénéficier une fois dans leur scolarité d'un camp de ski. Je le répète, la commune met des moyens importants à disposition de l'école pour la mise en œuvre de cette politique. Par ailleurs, ces élèves se verraient traités de façon inéquitable car ils auraient touché un subside communal de Fr.210.- seulement (soit Fr. 70.- multisports, une deuxième fois Fr. 70.- multisports et Fr. 70.- marche) au lieu de Fr. 370.-- (Fr. 70.- multisports, une deuxième fois Fr. 70.- multisports et Fr. 230.- ski).

Pour passer de la politique actuelle à la nouvelle politique, sans porter préjudice aux 6^e actuels, la seule solution est d'organiser en mars 2012 des camps de ski pour les 6^e (nouvelle politique) et les 7^e (politique actuelle). Il y aurait ainsi 4 camps organisés (au lieu de 5) en 2011 et 6 camps organisés (au lieu de 5) en 2012. La Municipalité a validé cette semaine cette organisation pour 2011 et 2012.

Si Monsieur Delacrétaz a évoqué le manque de budget, il faisait référence à l'organisation de 6 camps par année au lieu de 5, ce qui a forcément été mal compris par les parents. A noter qu'aucune demande allant dans le sens d'un déplacement de budget n'a été présentée par l'Etablissement. Il est toutefois regrettable de critiquer publiquement les budgets communaux alors que ce n'est qu'un problème de gestion de l'école. Cette façon de faire est extrêmement dommageable pour l'image de la commune et la Municipalité réagira par écrit auprès de l'Etablissement secondaire. Il est inacceptable de faire porter le chapeau à la commune et que la Municipalité doive dans l'urgence jouer les pompiers et éteindre le feu allumé par l'Etablissement secondaire.

Monsieur Freuler a par ailleurs posé par écrit la question suivante: quels sont les effets du Conseil d'établissement sur le dialogue école/autorités?

Il est difficile de faire un bilan du travail du Conseil d'établissement. D'une part, les compétences du Conseil d'établissement sont très restreintes, d'autre part les sujets évoqués sont généralement connus et déjà traités au Conseil communal.

Le Conseil d'établissement a toutefois une certaine influence, car aussi bien les Directions d'établissement que la Municipalité tiennent compte des positions qui y sont évoquées. Dans ce sens, on peut considérer que le dialogue y est positif. Le problème se pose comment employer le Conseil d'établissement quand on a des demandes urgentes. Il faudrait trouver le moyen de le consulter plus rapidement pour l'impliquer davantage dans les décisions à prendre. Lors de la prochaine séance, il sera proposé de créer un groupe de travail pour réfléchir sur son rôle, sur son fonctionnement et sur les modalités de consultation.

A noter que les membres du Conseil d'établissement ont été les témoins de certaines frictions entre l'école et les Autorités, notamment dernièrement en ce qui concerne la non-utilisation de la patinoire par l'Etablissement secondaire.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments)

- **Cité de l'énergie:** le document sur le plan d'actions sera disponible sur le site d'ici la fin mars. Le CREM, mandataire en matière de plan directeur des énergies a déjà remis un extrait de son dossier à Mme Dios; le définitif sera remis fin mars permettant ainsi d'aller de l'avant dans le cadre du chapitre cité de l'énergie. Les SIG se sont mis à disposition pour effectuer une étude énergétique des bâtiments communaux et d'ici fin mars, il devrait y avoir des résultats permettant d'analyser l'efficacité énergétique des bâtiments de manière plus précise et soumettre quelques préavis pour remettre ces bâtiments au "goût du jour".
- **Faux-plafonds et amiante, bâtiments scolaires:** le préavis est clos avec une bonne surprise. Le Conseil communal avait alloué un montant de Fr. 97'500.-. Il n'a été dépensé que Fr. 63'000.-, soit une économie de près de Fr.35'000.- sur ce préavis, dû uniquement à la concurrence.
- **Bâtiment Infrastructure Montoly, crédit d'étude:** le préavis 68 est clos à Fr. 592'000.- ce qui correspond au montant alloué par le Conseil communal.
- **Zones 30km/h et de rencontre:** le forum public «zone 30 km/h et de rencontre» aura lieu à la Salle communale le 7 avril 2011 à 19h30. Seront présents: le voyer du Service des routes, M. Gasser, représentant de Citec pour les réalisations des zones 30, l'ATE pour les vélos et piétons et le TCS représentant les automobilistes et la Municipalité.
- **Communet-Borgeaud:** le plan partiel d'affectation est en vigueur depuis le 7 mars.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Sport:** le mérite sportif glandois aura lieu le 4 avril à 19h. Toute personne intéressée à y participer est cordialement invitée. Malheureusement, il y a peu de nominés. La Commission va se pencher sur ce problème afin que l'année prochaine, il y ait davantage de personnes et que les clubs donnent plus d'informations.
Après une première année d'existence, la patinoire a fermé le 6 mars et a connu un grand succès. Une séance de débriefing comprenant les Services techniques, les personnes ayant eu des contacts avec les sociétés, le gérant de la patinoire aura lieu la semaine prochaine et toutes les personnes désireuses de donner des informations ou faire des remarques afin d'améliorer certains points pour l'année prochaine peuvent s'adresser au municipal.
- **Social:** le 2^e Forum du "diagnostic communautaire" a eu lieu le 18 février avec une présence de plus de 200 personnes. Les premiers succès sont la création de 2 tables d'hôtes et d'un groupe de marche. Un moniteur est prêt à mettre sur pied un groupe vélo et un groupe ski de fond. Après discussions, la priorité est donnée à 3 thèmes de base, à savoir: comment communiquer, se déplacer, se rencontrer. Un groupe va travailler dans ce sens.
- **Finances:** le bouclage 2010 n'est pas terminé, divers points sont encore à régler, mais il est déjà possible de donner des informations concernant l'évolution des impôts en comparant les résultats effectifs de 2009, les budget et comptes 2010 et budget 2011.

Il ne faut pas oublier que pour le budget 2011 avec la «bascule», l'on passe à 6 points de moins. Personnes physiques: budgeté 26,5 Mio et l'on arrive à 24,098 Mio, soit près de 2,5 Mio de moins que prévu, le budget 2011 est un peu ambitieux. Impôts à la source: en 2009, 633 Mio, il y a eu du retard au niveau de l'Administration avec rattrapage en 2010 et l'on arrive à 1,3 Mio dans les comptes; spécial étrangers: bonne nouvelle grâce à des arrivées au forfait, en 2009 1,5 Mio, 1,820 Mio en 2010; personnes morales: plusieurs éléments extraordinaires en 2009 avec 7,6 Mio, budgeté 4 Mio en 2010 et l'on arrive à 5,4 Mio dans les comptes; impôts fonciers: reste dans l'objectif avec 1,9 Mio, budget 2011 est peut-être ambitieux, si l'on est moins haut qu'en 2009, cela est dû à des retours qui ont dû être effectués par rapport à des passations suite à des réclamations; droits de mutations, gains immobiliers, successions: 2,6 Mio en 2009, budgeté 1,4 Mio, 10,1 Mio pour 2010, c'est une bonne surprise et ce poste a permis de compenser dans d'autres secteurs; défalcatons: période difficile avec plus de poursuites effectuées par la Commission des impôts mais l'on reste stable et relativement bas par rapport à cet élément. Ce qui donne pour 2009, 43,4 Mio et pour 2010, 44,3 Mio, soit environ 1 Mio de plus. La grande différence est que l'on a 7,5 Mio en plus dans les impôts aléatoires et moins dans les autres secteurs. Les éléments sont positifs pour 2010, mais des nuages commencent à arriver sur certains secteurs ou selon les indications, l'on sait qu'il y aura t des corrections qui devront se faire d'ici 2011 et aussi par rapports à certaines grandes sociétés.

Par rapport aux engagements validés depuis le début de l'année par le Conseil communal, 22,775 Mio restent à payer sur l'ensemble des préavis. A cela, il faudrait retrancher les 2 Mio représentant la participation de l'entreprise Losinger concernant le Communet-Borgeaud. Sur ces 22 Mio, une fois totalement payés et si le 100 pour 100 est payé par des emprunts, l'intérêt augmenterait de 774 mille, l'amortissement de 1,1 Mio et les charges d'exploitation, plus par rapport au bâtiment des Espaces verts, de 235 mille. Au total, 2,1 Mio de charges potentielles futures à inclure dans les budgets 2012 et 2013. Il n'y a qu'une partie d'amortissement que l'on pourra faire en 2010. L'estimation des charges futures pour les deux prochaines années à mettre dans le budget serait plus proche de 1,4 à 1,5 Mio.

Le nombre des frontaliers avait augmenté en 2009 et à ce jour, il y a environ 840 personnes. En 2010, il y a eu 4% de plus pour arriver à 52,5 Mio de masse salariale payée aux frontaliers ce qui représente à la fin de l'année environ 800 personnes.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Routes:** infrastructures «Communet-Borgeaud», aucun recours n'a été reçu dans le délai légal. L'approbation du projet par le Service des routes, infrastructures routières, devrait parvenir sous peu. Suivra l'approbation par le Département des Finances et des Relations extérieures concernant des expropriations négociées par la Municipalité. Le dossier ainsi accepté permettra de lancer les appels d'offres selon la loi sur les marchés publics et entreprendre les travaux relatifs aux infrastructures. Le dossier concernant le pont de la route de Luins a été approuvé par l'OFROU et a été transmis au DETEC pour étude et approbation finale. Les travaux de pose des tapis définitifs sur la chaussée et le trottoir de la route de Begnins devraient se dérouler dans le courant avril, les températures devant permettre la réalisation des travaux. Des restrictions de circulation seront nécessaires pendant l'intervention prévue durant une semaine et demi. Suite à l'ouverture d'un chantier de construction de villas, angle route de Luins/Grand-Rue, la mise en œuvre d'un collecteur est nécessaire et engendrera des restrictions de circulation entre avril et mai.
- **Eaux:** les travaux de génie civil relatif au remplacement des conduites d'eau et de gaz ont débutés sur la place de la Gare. Des restrictions de circulation sont à prévoir au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La planification des travaux se trouve sur le site de la commune. Plusieurs interventions urgentes ont eu lieu sur le réseau d'eau, à savoir: le remplacement de la borne hydrante au carrefour Vy-Creuse/ch. du Lavasson, suite à un accident et deux fuites d'eau, l'une aux Avouillons, l'autre au ch. du Lavasson.
- **Déchets:** le Conseil d'administration de SADEC SA annonce la fin de sa collaboration avec sa directrice et lui adresse ses meilleurs vœux pour son avenir professionnel et les défis qui l'attendent.

Un communiqué a été remis aux communes et partenaires de la société. Une structure temporaire permettant de répondre à l'activité de la société a été mise en place et la recherche d'un nouveau collaborateur va débiter.

- **Divers:** le 26 mars aura lieu le traditionnel nettoyage du sentier des Toblerones sur l'initiative de Mme Divorne et en collaboration avec les communes de Gland, Vich, Begnins et Bassins. Chaque personne intéressée est la bienvenue. Toutes les informations se trouve sur le site www.toblerones.ch.

Avec l'arrivée de M. Marco Fulvio Amado Ribeiro, le nombre de Conseillers présents passe à 58.

PREAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal N° 100 concernant le Plan directeur régional du District de Nyon (PDRN) - volet stratégique.

- M. Ph. Martinet, rapporteur de la Commission technique, rappelle que ce plan directeur suggère de s'engager de manière générale sur 3 axes: préserver activement et restaurer si nécessaire le cadre paysager, organiser une urbanisation différenciée, développer et augmenter la part des transports les plus efficaces et les plus respectueux de l'environnement. Si l'on s'opposait à ces intentions cela voudrait dire: détruire le paysage, construire des ghettos et des embouteillages. Aussi, c'est sans surprise que la Commission propose d'adopter ce PDRN, puis il lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.

- **M. Favez:** le rapport est précis, concis, mais partiellement lacunaire. Lors du premier débat, il avait demandé que la Commission se penche sur l'accès aux rives du lac et le cheminement piétonnier des rives du lac. Il n'y a rien dans le PDRN à part un élément se trouvant dans l'élément C4/4, page 81 où il est dit «*Les rives du lac rares ou convoitées évoluent vers une barrière continue et opaque de propriétés privées. L'alternance avec des espaces ouverts, agricoles et publiques (plages) est à favoriser*». Ce qui est préconisé dans ce plan, ce n'est pas un cheminement piétonnier comme le prévoit le plan directeur cantonal mais des accès spécifiques entre les parcelles, entre les propriétés. Ce ne sont pas les objectifs du plan cantonal. Il regrette que la Commission ne se soit pas penchée sur ce sujet très important pour la région. Il demande de suspendre les travaux du Conseil communal de ce soir et que la Commission, comme mandat lui avait été donné lors du premier débat, se penche sur cette question spécifique afin de compléter son rapport pour le prochain Conseil communal.

- **M. Ph. Martinet:** il s'agit d'une demande de motion d'ordre et il faut la traiter pour elle-même. Il précise que la Commission a siégé avant que le premier débat n'ait lieu et le projet de rapport était déjà parvenu aux membres. Aucun d'entre eux entre temps n'a demandé de siéger à nouveau ou de compléter le rapport d'une manière ou d'une autre. Il n'a pas convoqué à nouveau la Commission pour aborder spécifiquement ce point. Ce soir, c'est à prendre ou à laisser car il n'est pas possible d'amender le projet. D'autre part, à l'initiative du député Favez, il se fait un gros travail pour faire évoluer la loi sur le marche-pied et celle concernant les rives du lac. Ce sera un levier bien plus fort si l'on veut faire évoluer la politique par rapport à l'accès aux rives du lac via l'évolution de cette loi que ce qui est possible de faire ce soir. Il propose de ne pas suivre la proposition de motion d'ordre.

- **M. Waeger:** Gland peut donner un signal assez fort pour l'accès aux rives du lac et il propose de soutenir la proposition de renvoi.

- **M. Cretegnny:** dans le document aux pages 29 et plus particulièrement 30, l'on parle effectivement des rives du lac et il est dit «*la conquête d'un cheminement riverain est à promouvoir surtout à partir des localités et des espaces publics, afin de renforcer l'attractivité des localités et des promenades du bord du lac*». Le document se réfère au plan directeur des rives du lac. Il y a eu des rencontres entre différents intervenants du plan directeur régional et la Commission des rives du lac. Cette dernière a insisté pour que le plan directeur des rives du lac s'applique tel quel sur le pourtour, ce qui est logique puisque le plan directeur des rives du lac fera office de loi. Au niveau du plan directeur régional, l'on se retrouve davantage dans un paquet d'intentions avec malgré tout une force de synergie importante. Débattre lors du prochain conseil ne met pas en péril l'acceptation du plan directeur. Gland est la

troisième commune a passé ce plan directeur et si le Conseil accepte, il donnerait un signal très fort pour la région puisque que l'une des deux villes du district accepterait ce plan directeur.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le président précise que la demande de report doit être appuyée par un cinquième des membres.

Décision

Par 14 oui, le report du préavis municipal N° 100 est accepté et sera porté à l'ordre du jour du 5 mai.

PREMIERE LECTURE

7. Préavis municipal N° 101 relatif à l'installation d'un câblage universel au collège de Grand-Champ.

- La séance est agendée le 16 mars 2011 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Rohrer Michael, soc. *Membres:* Freuler Samuel, GdG, - Hug Corinne, GdG – Jaquier Jean-Marc, rad – Meier Peter, lib.

+ la Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8. Préavis municipal N° 102 concernant le remplacement du mobilier, de la vaisselle et du piano de cuisine de la Salle communale, sise Grand-Rue 38.

- La séance est agendée le 16 mars 2011 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Girod-Baumgartner Christine, rad. *Membres:* Gallay Cyril, GdG, - Mayer David, GdG – Waeber Anita, soc – Kulling Martine, lib.

+ la Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- M. F. Martinet: que deviendra le matériel remplacé, sera-t-il réutilisé?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. Préavis municipal N° 103 relatif à la désaffectation partiel du cimetière et la création d'un nouveau mur pour le columbarium.

- La séance est agendée le 17 mars 2011 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Tacheron Jacques, lib. *Membres:* Monney Isabelle, GdG, - Schumacher Manfred, GdG – Waeger Jean-Marc, soc - Dewarrat Noël, rad.

+ la Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. Préavis municipal N° 104 relatif à la motion de M. Jean-Michel Favez intitulée «Pour une adoption rapide d'un règlement communal en matière d'Aide Individuelle au Logement (AIL)».

- La séance est agendée le 17 mars 2011 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis.

Ce sont:

Premier membre: Mayer David, GdG. *Membres:* Freuler Samuel, GdG, - Roy Arlette, GdG – Bovet Régina, soc. - Favez Jean-Michel, soc. – Chitra Emilie, rad – Swierkosz Marek, lib.

+ la Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- M. Favez: exprime sa satisfaction pour avoir eu une réponse positive à sa motion. Dans le préavis, la date d'entrée en vigueur du règlement d'application de cette aide au logement est fixée au 1^{er} janvier 2012, pourquoi si tard? Il serait plus judicieux de l'envisager à la fin du 1^{er} semestre.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Préavis municipal N° 105 relatif à la mise en place de diverses mesures pour une qualité de vie des Seniors à Gland (quartiers solidaires).

• La séance est agendée le 16 mars 2011 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: de Hadeln Moritz, soc. *Membres:* Petraglio Sara, soc. – Corbaz Gilberte, GdG – Gilliland Line, GdG - Meigniez Maëlle, GdG – Beutler Anna, rad – Peltier Mauricette, lib.

+ la Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- M. Waeger: relève le travail extraordinaire fait concernant le diagnostic communautaire. Il sera très intéressé de connaître la réponse de la Commission au sujet des jeunes.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

12. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Charlotte Gabriel concernant la mise en place d'une contribution communale à la solidarité et à l'aide publique au développement.

- Mme Chitra, lit, en l'absence du rapporteur, les conclusions de la Commission technique de majorité recommandant d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Gabriel.
- M. Mayer, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique de minorité recommandant de refuser la réponse municipale au postulat de Mme Gabriel.

• La discussion est ouverte.

• Mme Roy: *«La FEDEVACO existe depuis 1989 et fédère aujourd'hui l'engagement de 39 associations et ONG grâce à l'appui financier de l'Etat de Vaud et d'une trentaine de Communes, dont les Communes de Lausanne et de Morges. Elle est partenaire de la Chaîne du Bonheur et de la DDC, ainsi que de plusieurs fédérations humanitaires d'autres cantons. Elle a ainsi engagé plus de 2 millions en 2009 dans une dizaine de projets.*

La FEDEVACO a pour mission principale d'administrer et de gérer de manière professionnelle les projets des associations et ONG partenaires qu'elle a validés et expertisés sur la base de critères rigoureux. Elle effectue des contrôles réguliers sur le terrain du bon usage des deniers qui lui sont confiés, démarches qui ne peuvent pas être effectuées par une administration communale aussi motivée soit-elle, ceci pour des questions de compétence, de disponibilité ou tout simplement de coûts.

La FEDEVACO offre une garantie quant à la bonne utilisation des deniers publics. C'est un label de qualité. Elle apporte son expertise et la garantie que les projets sont gérés sur place avec sérieux. Elle possède des experts chevronnés ayant tous une expérience de terrain approfondie.

L'avantage que l'argent d'un donateur soit versé dans un tronc commun, réside dans la qualité et l'importance des projets qui peuvent ainsi être mis en place grâce aux synergies entre les Communes.

Il y a lieu de ne pas confondre l'aide humanitaire d'urgence de l'aide au développement. L'aide d'urgence peut faire l'objet d'une aide ponctuelle comme cela a été le cas suite au Tsunami de fin 2004

ou lors tremblement de terre à Haïti en janvier 2010. L'aide au développement, certes moins spectaculaire et moins visible médiatiquement, profite sur le long terme, mais nécessite des ressources financières régulières. L'une n'empêche pas l'autre, puisqu'elles sont complémentaires. Par ailleurs, rien n'empêche la Commune de continuer en parallèle à soutenir des actions glandoises, voire même d'inciter les glandois à proposer des projets à la FEDEVACO.

Participer de manière communautaire à l'effort de développement des pays les moins favorisés, c'est leur garantir une stabilité et le droit à l'autonomie. Dans ce sens, la Commune peut fixer des critères de sélection des projets qu'elle entend soutenir et avoir un retour d'information de la FEDEVACO de la manière dont l'argent a été utilisé. Par exemple soutenir un projet d'aide au crédit pour créer des petites entreprises et des emplois.

Que coûte l'accueil des réfugiés à la Confédération et aux Cantons? Tout cela est financé aussi par nos impôts, sans que cela donne du travail dans leur pays. Si nous en faisons assez, nous n'aurions pas l'arrivée en masse de réfugiés économiques principalement. Gland peut faire mieux et si vous n'êtes pas convaincus, passez vos prochaines vacances dans un pays en voie de développement avec une association d'aide au développement qui organise régulièrement des voyages. En rentrant chez vous, vous aurez changé d'opinion et surtout vous serez mal à l'aise en pensant au gaspillage que nous faisons de nos richesses».

Mme Roy recommande de refuser la réponse municipale, de soutenir le postulat et le rapport de minorité afin que dès 2012, notre budget mentionne cette solidarité à nos frères de pays dit en voie de développement.

- Mme Favez: est comblée par cette intervention et de préciser que pour Fr. 2.- que mettrait la commune, la Confédération rajouterait Fr. 1.-. La somme dévolue à ces actions est ainsi augmentée. Elle engage à soutenir le rapport de minorité.
- Mme Gabriel: précise que pour ce genre d'action, il n'existe pas d'autre Fédération que la FEDEVACO.
- M. Tiya: explique que l'aide au développement aide aussi les entreprises européennes occidentales à tourner. Il trouve que la réponse de la Municipalité est frileuse comme tout ce qui se passe actuellement dans les capitales européennes. La réponse donnée est de se demander comment gérer l'immigration face à ce qui se passe en Afrique et si notre confort va rester? L'argent donné à l'aide au développement permet aux pays pauvres de s'en sortir, ce n'est pas de la charité, mais un investissement. Chaque franc investit en Afrique rapporte 3 francs aux entreprises européennes travaillant sur place. Les réfugiés nourris, logés, ici, coûtent près de Fr. 100'000.-/an, ils ne travaillent que rarement et ce **sont nos impôts**. L'argent est mal dépensé, il faut aider les gens dans leurs pays, leur permettre de construire et se développer. Il faut faire confiance aux jeunes Africains, ils ont les compétences nécessaires.
- Mme Monney: les personnes choisissent les œuvres auxquelles elles veulent participer. Un article paru récemment démontre qu'en Suisse, chaque famille verse Fr. 600.- par année et il ne faut pas oublier tout ce qui se fait dans la discrétion.
- M. Collaud: la Municipalité ne dit pas que la FEDEVACO est mal. Il s'agit d'un choix politique pour, d'une part garder une marge de manœuvre afin de soutenir certains projets ou des projets "coup de cœur" et d'autre part des projets durables. La FEDEVACO, elle, suit un projet en le menant à bien du début à la fin, ensuite c'est terminé. L'approche de la Municipalité est plutôt de soutenir des glandois créant quelque chose à un endroit et durable dans le temps, comme par exemple des pompes au Sahel. La Municipalité tient à avoir une certaine cohérence par rapport aux associations et sociétés se trouvant dans la région et effectuant un gros travail pour nos citoyens. Il y a entre 30 et 70 demandes par année dont plus de la moitié sont pour des associations de la région. En allouant Fr. 13'000.- pour ces dernières et Fr. 7'000.- pour l'aide à l'étranger, c'est une façon de garder une certaine parité et un devoir de soutenir les gens actifs sur place.
- Mme Girod-Baumgartner: dans sa réponse, la Municipalité se garde la possibilité de traiter les dossiers au fur et à mesure de leur arrivée, c'est un élément important. La postulante a bénéficié de cette aide à l'étranger pour son projet ce qui démontre que la Municipalité a traité cette aide à l'étranger de manière convenable. Elle est favorable à la réponse de la Municipalité.
- M. Favez: il faut regarder les chiffres en face. Fr. 7'000.- sur un budget d'un peu moins de 50 Mio représentent 0,14 ‰ consacré à l'aide à l'étranger. Fr. 600.- par ménage représentent 5 ‰ à l'aide au

développement, à titre individuel. Il a honte que la commune de Gland refuse un postulat de ce type-là, en consacrant actuellement 0,14 ‰ de son budget à l'aide au développement.

- Mme Chitra: précise que la majorité de la Commission ne remet pas en doute les bienfaits de la FEDEVACO. Il faut laisser le choix à la Municipalité d'aider comme elle le désire diverses associations ou des personnes désirant se rendre sur place.
- M. Tiya: trouve que l'approche de la Municipalité est contradictoire. Dans le cadre de la mobilité, il a été fait confiance à une société ayant de l'expérience dans ce domaine, alors pourquoi ne pas faire de même avec un groupe de fédérations ou ONG ayant de l'influence dans l'aide développement? Lorsque l'on donne de l'argent cela rapporte en retour et cela n'a rien à voir avec la charité. En investissant logiquement, les gens resteront et géreront les choses chez eux parce qu'ils ont du travail, ils ne déferleront pas ici. Il faut donner l'argent sur place au lieu de le faire aux réfugiés économiques qui sont nourris, logés ici.
- Mme Gabriel: il existe des multinationales ravies d'avoir du bon marché à l'étranger et elles y vendent leurs produits. Elles ne sont pas équipées pour traiter les déchets quelque ils soient, ces pays deviennent des poubelles et ensuite nous ne sommes pas d'accord de les aider alors que nous sommes responsables.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 27 oui contre 28 non, le Conseil communal refuse la réponse municipale au postulat de Madame Charlotte Gabriel concernant la mise en place d'une contribution communale à la solidarité et à l'aide publique au développement.

Après une interruption de séance décidée par le président, les débats reprennent.

13. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Isabelle Monney «Et si le Conseil communal de Gland devenait un Conseil sans papier?».

Pour l'étude de cette réponse, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Finini Lino, rad. *Membres*: Meigniez Maëlle, GdG, - Monney Isabelle, GdG. – Petraglio Sara, soc. – Tacheron Jacques, lib.

- La discussion est ouverte.
- M. Favez: demande à la Commission d'examiner les implications que cela pourraient avoir sur le Règlement du Conseil communal.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Christian Gander «demandant à la Municipalité d'étudier et de se déterminer sur l'utilisation des terrains communaux pour la création de logements subventionnés ou à loyers modérés, et sur le mode d'exploitation de ces derniers».

Pour l'étude de cette réponse, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Peltier Mauricette, lib. *Membres*: Martinet Philippe, GdG, - Richard Daniel, GdG – Favez Jean-Michel, soc. – Gander Christian, rad.

- La discussion est ouverte.
- M. Grandjean: est surpris que l'on parle d'un partenariat public-privé concernant le bâtiment plurigénérationnel du ch. de la Chavanne et que l'on ne parle pas de mettre en place une fondation pour gérer les immeubles.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

15. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. David Mayer «Pour que nos élus puissent être formés sans être déformés par les dossiers communaux».

Le président demande à l'interpellant s'il est satisfait de la réponse. M. Mayer répond par l'affirmative.

- La discussion est ouverte.
- M. Rohrer: n'a pas pu lire cette réponse et il en demande la lecture comme le stipule le règlement communal.

Le président lit la réponse municipale.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

16. Réponse de la Municipalité à l'interpellation du groupe GdG, représenté par Mme Line Gilliard «Concernant un éventuel futur Centre commercial à la place du Supermarché COOP à Vich».

Le président demande au représentant du groupe GdG s'il est satisfait de la réponse.

- M. Calabrese: pense que la Municipalité a pris la mesure de l'interpellation mais il est important que le Conseil communal appuie la Municipalité dans ce sens, aussi il propose la résolution suivante:

«Le Conseil communal encourage la Municipalité à soutenir la Municipalité de Vich dans son opposition, tout en invitant les promoteurs à réorienter leur projet, afin de mieux l'intégrer au tissu urbain glandois».

- M. Rohrer: n'ayant pu avoir accès, à temps, à cette réponse, il n'a pu l'étudier. Il cite l'art. 80: *stipulant que le document doit être remis aux membres du Conseil au moins cinq jours à l'avance.* N'étant pas le cas, il demande lecture de la réponse. Les Conseillers vont discuter d'un sujet sans savoir de quoi il retourne et c'est pour cela qu'il avait demandé en début de séance, le report au prochain Conseil.

Le président rappelle qu'il s'agit d'une interpellation et que la réponse peut se faire de manière orale.

- Mme Girod-Baumgartner: le règlement prévoit que les rapporteurs de commissions sont dispensés de lecture lorsque les documents sont remis à l'avance, cet article n'est prévu que pour les rapporteurs. Là, nous sommes dans le cas d'une réponse à une interpellation. Il aurait pu être directement répondu par oral à cette interpellation lors du dernier Conseil. La Municipalité a cru bien faire en envoyant ces documents à l'avance par soucis de transparence, certainement. La prochaine fois cela ne va pas se faire et il faudra faire des photocopies afin que tout le monde ait le document. Il est désolant d'arriver à ce genre de léger blocage et c'est fort dommage. Concernant la résolution, elle suggère au groupe GdG de modifier le dernier mot en remplaçant glandois par *régional*, car ce projet touche Gland de près, mais il se situe sur la commune de Vich.

- M. Calabrese: se rallie à cette suggestion et propose de modifier la résolution dans ce sens .

- M. Favez: trouve que le Conseil ne travaille pas dans des conditions acceptables en ayant ni la réponse à l'interpellation, ni le texte de la résolution sous les yeux.

- M. Cretegny: se met à disposition du Conseil et lit le paragraphe concernant la position de la Municipalité ainsi que celui concernant le commentaire contenus dans la réponse à l'interpellation.

La résolution définitive est présentée au rétro-projecteur. *«Le Conseil communal encourage la Municipalité à soutenir la Municipalité de Vich dans son opposition, tout en invitant les promoteurs à réorienter leur projet, afin de mieux l'intégrer au tissu urbain régional».*

- M. Ph. Martinet: cela donne l'impression que l'on est en train de doubler la position de la Municipalité. Lors des contacts en 2009, il n'y avait pas des idées aussi précises sur le développement soit du côté Communet-Borgeaud ou du côté Gare-sud. L'invitation du Conseil serait de donner à réfléchir aux nouvelles opportunités que représentent le développement de Gland plutôt que de s'enfermer dans cette mauvaise solution à Vich.

- M. Favez: encourage à accepter cette résolution. La réponse à l'interpellation lui paraît insuffisante. Il aurait souhaiter plus de courage de la part de la Municipalité et qu'elle fasse réellement opposition,

car contrairement à ce qui est dit dans la réponse, il ne s'agit pas d'une opposition entre communes. Il conçoit de ne pas entrer dans ce jeu d'opposition entre communes comme Vich l'a fait, en faisant opposition au plan de quartier du Commune-Borgeaud, qui est un plan de quartier communal et là, cela lui paraît une opposition de communes qui est dommageable. L'opposition que la Municipalité de Gland aurait pu faire au projet de Vich était une opposition en soutien à la commune de Vich, favorable à une commune voisine. L'avantage de déposer une opposition c'est d'avoir ensuite accès aux dossiers et pouvoir les suivre au niveau juridique. Il n'aurait pas fallu se priver de cette avantage.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

La résolution est acceptée à l'unanimité par le Conseil communal.

17. Nomination d'une Commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à la révision du statut du personnel communal.

Le président précise qu'en prévision du dépôt d'un préavis sur cet objet, la Municipalité a souhaité qu'une Commission soit nommée à l'avance. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Monney Isabelle, GdG. *Membres:* Buffat Ahimara, GdG - Martinet Franck, GdG – Favez Jean-Michel, soc – Petraglio Sara, soc – Dewarrat Noël, rad – Labouchère Catherine, lib.

M. Cretegnny: précise que les documents parviendront aux Conseillers à partir de mi-avril et invite les commissaires à se réunir à la fin de ce Conseil pour fixer la date de la séance.

18. Motion de Madame Régina Bovet demandant l'aménagement de la parcelle N° 339 en "Ruyre" achetée en 2010.

Le président passe la parole à Mme R. Bovet pour le développement de sa motion.

- La discussion est ouverte.
- M. Cretegnny: lors de l'achat de cette parcelle, la Municipalité avait dit avoir l'intention d'y ériger un refuge ou un lieu de réunion à couvert, elle doit étudier le projet. Avec une motion, la réponse peut être donnée dans les 18 mois, soit lors de la prochaine législature. La Municipalité propose de transformer cette motion en postulat afin qu'elle puisse apporter une réponse dans un délai plus court sur les possibilités d'aménagements ou de transformations de ce lieu.
- Mme Favez: demande si, avec ce postulat, la Municipalité proposera des variantes de réflexions ou uniquement le refuge ou la variante demandée par la motion?
- M. Cretegnny: précise que sur le plan d'investissement, Fr. 300'000.- sont portés pour 2011 pour ce projet. L'intention est là, la Municipalité pourrait transmettre les idées à la nouvelle devant travailler sur ce projet et le mener à bien. Voilà pourquoi il serait judicieux de ne pas déposer sous forme de motion.
- M. Favez: la Municipalité actuelle pourrait-elle prendre, sous forme d'engagement, un aménagement léger des lieux pour cet été, car il n'y a pas d'endroit permettant aux glandois de faire des grillades. Installer des tables solides et des grills peut faire partie du montant prévu dans le plan d'investissement 2011. L'attention sera fort appréciée.
- M. Cretegnny: la Municipalité peut accepter d'aller dans ce sens. Elle va s'assurer de ce qui est techniquement possible et vérifier les questions du point de vue des responsabilités en cas de problèmes. Le Conseil sera tenu au courant.
- Mme R. Bovet: trouverait dommage d'attendre plusieurs mois, il serait nécessaire de faire avancer ce projet avant les vacances d'été, elle accepte de changer sa motion en postulat. Pour des idées d'aménagements, elle cite l'exemple de Chéserex.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, le Conseil communal accepte la prise en considération du postulat de Madame Régina Bovet et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

19. Postulat de Madame Emilie Chitra intitulé «Pour un marché hebdomadaire à Gland».

Le président passe la parole à Mme Chitra pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.
- M. Ph. Martinet: si le marché précédemment installé a disparu, c'est probablement que les commerçants n'y trouvaient pas leur compte par manque de monde. Il se demande si le concept n'est pas un peu dépassé pour notre commune. Pour valoriser l'agriculture de proximité, il vaudrait mieux une logique d'agriculture contractuelle avec une convention entre un agriculteur de la région et un certain nombre de familles commandant un panier hebdomadaire. C'est un concept de ce genre-là qui fonctionne bien dans des régions telles que la nôtre. Le postulat est restrictif et ne tient pas compte des leçons d'histoire.
- M. Favez: la population a fortement augmenté depuis la disparition de ce marché. Une étude est à faire en tenant compte des producteurs régionaux et non locaux comme mentionnés dans le postulat. Il demande de soutenir le postulat.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, le Conseil communal accepte la prise en considération du postulat de Madame Emilie Chitra et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

20. Interpellation de Monsieur Noël Dewarrat concernant les cartes journalières (Abonnement général CFF) et le centre aéré de l'été pour les enfants habitant Gland.

Le président passe la parole à M. Dewarrat pour le développement de son interpellation.

Le président demande à la Municipalité si elle désire répondre séance tenante. Elle ne le désire pas mais répondra lors du prochain Conseil.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. Divers + propositions individuelles

- M. Dewarrat: demande s'il serait possible d'aménager un passage piétons entre le ch. des Pommiers et la rue de la Prairie. Il s'agit d'un passage obligé pour les personnes se rendant à la Lignière et contribuerait à une sécurité supplémentaire.
- M. Fargeon: dans le plan de mobilité douce de 2006, des aménagements futurs étaient prévus sur cette zone-là. Il faut savoir que c'est une servitude de passage privée pour les personnes se rendant à la Lignière. Les habitants de Gland n'ont pas le droit de passer, le cheminement se trouve au-dessus et correspond au ch. de Compostelle. Dans l'étude faite en novembre 2010, des aménagements sont prévus. Pour ce dossier, plus conséquent que pour un seul passage dans cet endroit, avec notamment la création de zones cyclables et piétons depuis la rte de Luins jusqu'à la route Suisse demande un certain financement qui, espère-t-il, pourrait être obtenu encore cette année.
- M. Dewarrat: connaît cette servitude, mais il ne faut pas oublier que bien des personnes empruntent ce chemin. Il ne faut pas se poser la question de savoir s'il faut mettre une piste cyclable, il lui semble plus facile de faire un passage piétons.
- M. Haussauer: un grave accident s'est produit au carrefour avenue du Mont-Blanc/rte Suisse. Est-il possible d'obtenir une statistique des accidents ayant eu lieu à cet endroit lors des 2 dernières années? Serait-il possible d'effectuer un marquage plus significatif, voire poser une autre signalisation? Où en

est-on avec le préavis municipal pour ce giratoire?

- M. Fargeon: des offres des bureaux d'ingénieurs ont été reçues en début de semaine concernant l'étude complète pour cette réalisation et elles seront présentées à la Municipalité afin de pouvoir lancer le dossier. La Municipalité pour autant qu'elle accepte, devra valider un préavis, puis la réalisation sera soumise au Conseil. En ce qui concerne les statistiques, les chiffres seront donnés ultérieurement, mais il avait été constaté lors d'un accident, il y a une année, que ce n'était pas l'endroit de la commune où il y en avait le plus. Quant au marquage, cela fait partie de la coordination avec le Service des routes et doit être étudié. Des renseignements supplémentaires seront donnés lors du prochain Conseil.
- Mme Roy: a déposé en février 2009 un postulat pour une étude sur le logement des Seniors qui devait être traité en même temps que le postulat de Mme Labouchère, il n'y a encore aucune réponse concernant ce postulat. Actuellement, les appartements protégés à la Lignière sont tous loués et trente personnes attendent pour en avoir un. Il est important de se poser la question sur notre future retraite et le vieillissement de la population en s'inquiétant à l'avance de ce problème.
- M. Collaud: ce postulat avait été lié avec celui de Mme Labouchère et traités ensemble. Il faut encore attendre la réponse au postulat de M. Gander pour prendre tous les éléments en considération.
- M. Favez: dans ses communications, le président a annoncé que les résultats des élections de dimanche seront affichés dans le hall. Lausanne va les publier sur son site Internet à mesure qu'ils tombent. Nyon a développé une application I-phone permettant de consulter les résultats intermédiaires et définitifs. Gland doit faire de même et les mettre au fur et à mesure sur son site, la personne responsable de l'informatique pourrait être mobilisée pour cela. Cela ne concerne pas seulement les candidats, mais aussi la presse qui pourrait consulter tout ceci depuis ses bureaux, au lieu de devoir se déplacer dans tous les bureaux électoraux du District.

Le président répond que le bureau a abordé cette question, il a approché le Greffe et la réponse a été négative. Il faut savoir que 32 personnes de l'Administration communale sont impliquées pour la saisie informatique des données. Le responsable informatique qui est aussi le webmaster de la Commune est en charge de la supervision de la saisie informatique. Si l'on peut se le permettre, que l'on a le temps de le faire de manière fiable, l'on essaiera de les mettre sur le site.

- M. Cretegnny: il a été étudié, avec le responsable informatique, la possibilité de mettre immédiatement les résultats définitifs sur le site. Quant aux résultats intermédiaires, la solution n'a pas encore été trouvée et il semblerait que l'on y arrivera pas.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les Conseillers pour la qualité des débats. Il rappelle la prochaine séance du Conseil communal qui se tiendra le 5 mai 2011 à 19 h30 et clôt celle de ce soir.

La séance est levée. Il est 22 h15.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Patrick Vallat

Mireille Tacheron

Annexes:

Postulat de Mme Regina Bovet du Parti socialiste demandant l'aménagement de la parcelle N° 339 ''En Ruyre'' achetée en 2010.

Postulat de Mme Emilie Chitra intitulé «Pour un marché hebdomadaire à Gland.

Interpellation de M. Noël Dewarrat concernant les cartes journalières (Abonnement général CFF) et le Centre aérée de l'été pour les enfants habitant Gland.